

1. CONTEXTE

Le Parc naturel possède sur son territoire de nombreux milieux propices au développement d'une biodiversité de haut intérêt. Le paysage et la biodiversité sont directement liés en ce sens que tous les milieux propices au développement des biotopes* participent à la formation des paysages, tant ruraux qu'urbains. Le développement de milieux et d'une végétation locale variée est le garant de la qualité du cadre de vie de chacun et du paysage qui en découle.



2. ENJEU PAYSAGER

Les milieux se doivent d'être interconnectés pour permettre à la biodiversité de s'épanouir sur le plus vaste territoire possible et permettre aux espèces végétales et animales qui la composent de trouver un abri et le couvert. Ces connections peuvent être de simples haies, des arbres en nombre ou isolés, des types de sols divers pour une végétation diversifiée, etc... Ces connections doivent être présentes partout tant dans les milieux ouverts, en campagne, qu'en milieu urbain et dans les jardins privés. La diversité des milieux et des habitats engendre des dynamiques paysagères

3. PRINCIPES

La qualité du paysage passe aussi par la qualité du maillage écologique auquel chacun peut participer, à sa manière

- en plantant des essences locales (arbres hautes tiges en alignement ou isolés, haies vives)
- en protégeant les cours d'eau et les fossés
- en préservant les prairies
- en creusant des mares (agricoles ou d'agrément)
- en fleurissant, de manière réfléchie, les bords de voiries
- en évitant les pesticides et les désherbants chimiques,



En ce qui concerne les zones protégées ou ayant une reconnaissance, les instances environnementales tant publiques que privées (SPW Environnement, Natagora, ...) connaissent les actions à mener et réalisent quotidiennement ces actions en faveur de la biodiversité et du maillage écologique.

4. RECOMMANDATIONS

Dans les espaces jardinés, une réflexion globale peut être lancée pour l'accueil de la biodiversité chez soi, notamment,

- En ne plantant que des essences locales (voir fiche-conseils « Le Patrimoine arboré »).
- En enlevant les essences exotiques invasives.
- En privilégiant les plantes vivaces plutôt que les annuelles.
- En choisissant une clôture végétale, perméable à la faune. Si la clôture est existante en dur, prévoir des passages pour la petite faune.

- Si une partie de la propriété est en zone agricole, privilégier la prairie et la plantation d'un verger comme espace de transition et éviter l'engazonnement.
- En complétant le jardin par le placement de nichoirs ou d'espaces dans un tas de bois.
- En préservant un fût d'arbre si celui-ci doit être abattu (hôtel à insectes naturel)
- En devenant un jardin exemplaire, sans pesticide, gérée de manière différenciée (devenir un éco-jardin du Parc naturel)

Dans les espaces publics et semi-publics, privilégier :

- les plantations strictement locales,
les liaisons écologiques entre espaces naturels voisins (réflexion sur les zones centrales et de développement)
la création de milieux divers propices à une biodiversité plurielle
l'entretien et la gestion différenciée sur base d'un plan de gestion durable et évolutif

Dans les espaces agricoles, respecter les conseils, directives et impositions en matière d'exploitation des terres : alternance des cultures, couvert hivernal, bandes enherbées en bas de pente et en fond de vallée, dispositifs anti-érosifs, plantation de haies ou alignements en limites de parcelle (le long des fossés ou sur talus, notamment)



5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Le placement de nichoirs, dans toute leur diversité, permet à une avifaune mise sous pression par l'anthropisation continue des milieux de s'approprier des lieux de protection.

Dans tous les projets d'aménagement, la réflexion doit porter sur la possibilité d'y inclure le placement de nichoirs adaptés aux espèces présentes.

6. OUTILS ET REFERENCES

SPW Environnement : <http://Biodiversite.wallonie.be/>

7. LEGISLATION

Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, modifiée par :

- le décret du 11 avril 1984;
- le décret du 16 juillet 1985.

*Voir glossaire.